

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf : DCM/2020/n°74/8.8/22-09/5

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	29

Date de la convocation : 15-09-2020  
Date de l'affichage : 16-09-2020

**SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt,

Le VINGT DEUX SEPTEMBRE A 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle OUSTAOU, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRESENTS :** Pierre MAUMEJEAN, Arnaud FOUREL, Jean Claude CAMPOS, Véronique BONVICINI, Michel LEBLANC, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

**Absents ayant donné procuration :**

Marielle NEPOTY à Josiane ROSIER, Patricia VAN DER LINDE à Véronique BONVICINI  
Christian LAPISARDI à Janine LHUILLIER, Michel AUSSANAIRE à Gilles TRAUJLET  
Cédric BONATO à Joachim RAMS, Maryline POUGENC à Carine VANDERBISTE

**Secrétaire de séance :** Christine DUCHANGE

**OBJET :**

**CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LE CONSERVATOIRE DU  
LITTORAL, LA COMMUNE ET LE  
SYNDICAT MIXTE DE LA CAMARGUE  
GARDOISE (SMCG) POUR LA  
RECONQUETE PAYSAGERE DES SITES  
CLASSES D'AIGUES-MORTES**

**Rapporteur : Michel LEBLANC**

La Commune d'Aigues-Mortes et le Conservatoire du Littoral, s'engagent, en lien avec le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise et avec l'appui des services de l'Etat, à mettre en œuvre un plan d'actions pour la préservation des espaces naturels et la restauration paysagères des sites classés à proximité de la Ville.

Notre Commune présente des enjeux paysagers très forts au cœur du Grand Site Camargue Gardoise et son patrimoine culturel, historique et paysagers exceptionnel, en dépit de la réglementation des sites classés, souffre, à l'instar de nombreuses communes littorales, d'atteintes récurrentes : phénomène de cabanisation, mitage du paysage, pression humaine permanente sur les espaces naturels remarquables.

Dans ce contexte, il est proposé de passer une convention de partenariat pour la reconquête paysagère des sites classés aux abords de la ville, entre le Conservatoire du Littoral et le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise.

Cette convention précise, pour les 5 ans à venir, le plan d'actions pour acquérir des terrains à vocation naturelle, restaurer leur qualité paysagère et préserver définitivement ces espaces.

Aussi est-il proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer cette convention (ci-annexée) et tous documents relatifs à cette affaire.

Le conseil municipal est appelé à délibérer.

**Le conseil municipal, à l'unanimité**  
- accepte la proposition

Le Maire,  
Pierre Maumejean

